

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Clermont-Ferrand, le 7 mai 2020

Affaire suivie par : Patrick Chegrani
Pôle de la Politique de la Nature
Tél. : 04 73 17 37 20
Télécopie : 04 73 17 37 73
Courriels : patrick.chegrani
@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : *Note technique sur la démarche participative poursuivie en 2020 sur l'inventaire continu des ZNIEFF destinée aux naturalistes*

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place une démarche participative sur l'inventaire continu des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1, en 2019, avec l'appui du conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Auvergne.

Sur la base du bilan de ce projet réalisé par le CEN Auvergne et de la dynamique ainsi créée, la DREAL souhaite renouveler la démarche en 2020 sur l'ensemble de la région, et plus seulement sur la zone biogéographique continentale.

L'objet de cette note technique est de définir l'objet de la démarche participative pour l'année 2020 et de rappeler les modalités pratiques de participation (qui restent inchangées par rapport à 2019). Cette note est complétée par un document de communication. La bilan de la démarche 2019 est en cours de rédaction.

Objet de la démarche participative destinée aux naturalistes en 2020

Le principal objectif du projet est de recueillir des données d'occurrence d'espèces déterminantes sur les 1.584 ZNIEFF de type 1 de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui sont considérées comme insuffisamment justifiées et qui sont en conséquence fragilisées si des informations récentes sur l'occurrence d'espèces déterminantes ne sont pas apportées :

- 254 ZNIEFF de priorité 1, qui ne disposent d'aucune donnée d'espèces déterminantes postérieures à 2001 ;
- 272 ZNIEFF de priorité 2, qui ne disposent pas de suffisamment de données d'espèces déterminantes postérieures à 2001 (moins de 30 %) ;
- 1.058 ZNIEFF de priorité 3, qui ne disposent pas de suffisamment de données d'espèces déterminantes postérieures à 2013 (moins de 30 %).

L'objectif secondaire est de recueillir :

- des photographies, afin d'alimenter la banque photographique nationale (photographies d'espèces, d'habitats ou de paysages des ZNIEFF) ;
- des questions que peuvent poser les périmètres de ZNIEFF, tels qu'ils sont définis aujourd'hui, afin d'alimenter les travaux de la DREAL sur ce sujet.

Les groupes d'espèces qui sont visés sont les suivants : flore vasculaire, bryoflore, amphibiens, odonates, orthoptères, rhopalocères, chiroptères, mammifères, oiseaux et reptiles.

Les deux différences par rapport à la démarche 2019 sont :

- d'une part, qu'aucun groupe d'espèces n'est identifié *a priori* sur ces ZNIEFF comme nécessitant une mise à jour particulière. Toutes les données supplémentaires aux données historiques qui seront apportées par les contributeurs, pour les groupes d'espèces visés, seront utiles pour conforter l'existence des ZNIEFF et compléter les données portées à connaissance.
- d'autre part, que toute la région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée, et plus seulement la zone biogéographique continentale (c'est-à-dire que les zones biogéographiques alpine et méditerranéenne font aussi l'objet de la démarche).

Rappel des modalités pratiques de participation

Ces modalités sont inchangées par rapport à 2019. Elles sont rappelées ci-dessous.

D-1) Concernant le recueil de données d'occurrence d'espèces

La carte des ZNIEFF de type 1 faisant l'objet de cette démarche participative peut être visualisée, par groupes d'espèces, sur le site Internet du CEN Auvergne : <http://cartes-znieff.cen-auvergne.fr>.

Les fiches descriptives des ZNIEFF pourront être consultées sur le site Internet de l'INPN. Elles comprennent notamment les données d'espèces déterminantes justifiant la ZNIEFF. L'accès le plus simple se fait en tapant dans un moteur de recherche sur Internet « INPN fiche ZNIEFF », suivi de l'identifiant national de la ZNIEFF. L'identifiant national d'une ZNIEFF est le numéro à 9 chiffres commençant par 82 en Rhône-Alpes et par 83 en Auvergne. L'accès direct se fait par le lien <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/82xxxxxxx.pdf> (« 82xxxxxxx » étant l'identifiant de la ZNIEFF).

Les participants peuvent utiliser tout système de saisie suivant :

- outils de saisie du pôle d'information flore-habitats (nationaux (CBN) ou des conservatoires botaniques nationaux) (https://pifh.fr/donnees/saisie_en_ligne/saisie_redirection) ou des conservatoires botaniques nationaux (CBN) (https://www.cbn-alpin.fr/index.php?option=com_content&view=article&layout=edit&id=226 et <http://www.cbnmc.fr/saisie/>) ;
- portail de la faune en Auvergne-Rhône-Alpes : <https://fauneauvergnerhonealpes.org/observations/> ;
- outils de saisie nationaux : CardObs ou INPN-Espèces ;
- Vigifaune : <https://www.vigifaune.com/> ;
- l'observatoire régional des mares : <https://www.mares-libellules.fr/>.

Les partenaires suivants accompagnent la démarche (par la diffusion des informations la concernant, ou la validation des données, ou la transmission en fin d'année des données de leurs bases respectives par ZNIEFF) :

- les conservatoires d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne-Rhône-Alpes, sous la coordination du CEN Auvergne (animateur de l'inventaire des ZNIEFF) ;
- les conservatoires botaniques nationaux (CBN) alpin et du massif central, opérateurs du pôle d'information flore-habitats (PIFH) ;
- la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'association Flavia, opérateur du pôle invertébrés ;
- le réseau des centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE) d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) ;
- le groupe de recherche et de protection des libellules, Sympetrum.

Aucune formalité d'inscription n'est requise pour la participation à cette démarche participative.

D-2) Concernant la transmission de photographies et de questions que peuvent poser les périmètres actuels de ZNIEFF

Ces informations doivent être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante, avec pour objet « ZNIEFF » : pn.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr.

Pour une photographie d'espèce dans une ZNIEFF, le nom du fichier sera « *CD-Nom_Identifiant_Auteur* » :

- « *CD-Nom* » est le code de l'espèce dans le référentiel Tax-Ref. Il figure dans la liste des espèces déterminantes qui est sur le site Internet de la DREAL ;
- « *Identifiant* » est l'identifiant national de la ZNIEFF (cf. plus haut : le numéro à 9 chiffres commençant par 82 en Rhône-Alpes et par 83 en Auvergne) ;
- « *Auteur* » est le nom de famille de l'auteur de la photographie.

Pour une photographie du paysage d'une ZNIEFF, le nom du fichier sera « *Identifiant_Auteur* ».

Les questions que peuvent poser le périmètre actuel d'une ZNIEFF seront formulées dans le message, en indiquant l'identifiant national de la ZNIEFF concernée. Les documents nécessaires à leur compréhension (cartes par exemple) seront joints.